



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**N° Spécial**

**29 Avril 2019**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCPAT du 29 Avril 2019**

**SOMMAIRE**

<b>Avis</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL</b>	<b>Page</b>
DCPPAT N° 2019-78	17.04.2019	Avis d'arrêté préfectoral portant mise en demeure de respecter les dispositions de l'article 1.4 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 31 août 2009 applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2345 que la société de Gaulle Pressing exploite à Puteaux 75, avenue du Général de Gaulle.	3
DCPPAT N° 2019-81	23.04.2019	Avis d'arrêté imposant à la société Safran Transmission Systems des prescriptions relatives à l'actualisation du montant des garanties financières, dans le cadre de l'exploitation de ses installations classées situées au 18 boulevard Louis Seguin à Colombes.	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

**Avis d'arrêté préfectoral DCPAT n° 2019-78 du 17 avril 2019, portant mise en demeure de respecter les dispositions de l'article 1.4 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 31 août 2009 applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2345 que la société de Gaulle Pressing exploite à Puteaux 75, avenue du Général de Gaulle.**

Par arrêté DCPAT n°2019-78 du 17 avril 2019, le Préfet des Hauts-de-Seine a mis en demeure la société de Gaulle Pressing, de respecter les dispositions de l'article 1.4 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 31 août 2009 applicables à ses installations classées situées à Puteaux 75, avenue du Général de Gaulle.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la Mairie de Puteaux, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

**Avis d'arrêté DCPAT n° 2019-81 du 23 avril 2019 imposant à la société Safran Transmission Systems des prescriptions relatives à l'actualisation du montant des garanties financières, dans le cadre de l'exploitation de ses installations classées situées au 18 boulevard Louis Seguin à Colombes.**

Par arrêté DCPAT n°2019-81 du 23 avril 2019, le préfet des Hauts-de-Seine a imposé à la société Safran Transmission Systems des prescriptions relatives à l'actualisation du montant des garanties financières, dans le cadre de l'exploitation de ses installations classées pour la protection de l'environnement situées au 18 boulevard Louis Seguin à Colombes.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie de Colombes, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>